

Sujet : [INTERNET] contribution/AVIS projet Unitech -enquête publique-

De : Annie BARTHELEMY <barth950@orange.fr>

Date : 09/12/2019 16:45

Pour : pref-enquete-unitech@haute-marne.gouv.fr

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous ma contribution à l'enquête publique sur le projet UNITECH.

1°) quelques réflexions personnelles sur le dossier et le contexte local précédent l'enquête.....

A l'instar de tous les dossiers industriels lors d'autres enquêtes publiques, la masse des informations techniques UNITECH (160 pages....80 pièces et annexes!!) et son décryptage laissent pantois.

Gloire à Artelia Bin/Eau & Environnement prestataire d'UNITECH et maître d'oeuvre du dossier, qui a démontré sans failir le bien-fondé de l'installation d'UNITECH, l'image vertueuse d'UNITECH quant au respect des normes, des réglementations, de la sécurité, son absence totale de risques ou d'impacts. (n'oublions pas la merveilleuse architecture cubiste et la couleur des bâtiments, parfaitement intégrés à l'environnement)

Il en ressort une analyse à sens unique, celui du "tout est OK" pour Unitech....= le high-tech du lavoir nucléaire en milieu rural ?

Même feu vert avec l'ARS et GEOPS...qui émettent pourtant d'importantes réserves en soulignant des lacunes ou un manque de "finesse" dans l'analyse des impacts sanitairesMalgré cela, les avis sont..... favorables au projet ! Absurdité totale.

En "compensation" (?) un "suivi" des effets et une "étude quantitative des risques" devront être mis en oeuvre par Unitech APRES la mise en route de la laverie. Ce monde est-il sérieux?????????

Où sont les mots prévention, prévoyance, anticipation, prudence, précaution ? Pour L'ARS et GEOPS, ils n'existent pas.

A ce niveau de risques, sans informations pertinentes et exhaustives sur le projet, toute validation devait être refusée.

Alors qu'une contre-expertise indépendante existe, elle n'a pas été reconnue ni retenue par les autorités. UNITECH n'a pas voulu d'une confrontation entre l'expertise d'Artelia et celle de Bertrand Thuillier.

Alors que les risques (dépassant largement le secteur de l'installation et couvrant tout le secteur de la Marne en aval) suscitaient révolte, interrogations et inquiétudes d'une grande partie de la population, les autorités n'ont pas jugé utile d'organiser un grand débat public sur le sujet..

Certains élus se sont enfermés dans une posture autoritaire, sans écoute, sans dialogue, sans empathie pour les citoyens.

Les moyens permettant à ceux-ci de s'exprimer, d'appréhender -en totale connaissance de cause- tous les aspects du projet en-dehors du point de vue du demandeur, ont donc été verrouillés.

Est-ce cela la démocratie?

Les 7 associations et collectifs, avec le concours précieux de M.Thuillier, ont dû courageusement pallier au mutisme d'Unitech, de certains élus et grands élus, ces derniers pourtant censés exercer leur mandat en toute transparence et impartialité dans la défense et le bien-être de la communauté.

Des centaines de personnes se sont mobilisées et manifestent pour s'opposer à Unitech. Deux pétitions ont recueilli au total 3840 signatures. 36 communes ont délibéré contre le projet . A ce jour dans l'enquête publique les contributions sont en très grande majorité défavorables..

Les décideurs se doivent enfin d'en tenir compte, s'ils veulent respecter la déontologie de leur fonction.

2°) observations sur les risques du projet

Des personnes extrêmement compétentes ont déjà exposé en détails les nombreuses raisons qui justifient l'abandon de ce projet.

Je soutiens en totalité tous ces arguments, et spécialement ce qui concerne les risques sur la santé et l'environnement (pollutions de l'air et du cours de la Marne par le volume et la concentration des rejets). Je suis très inquiète également quant à la survenue possible d'accidents ou de dysfonctionnements imprévisibles voire ingérables, qui peuvent induire des conséquences dramatiques et irrémédiables.

---> cf. annexe 23 *tableaux accidentologies des blanchisseries industrielles* + l'accident de Saint-Dizier récemment.

En faisant croire, sur la base d'hypothèses et de calculs virtuels qu'une catastrophe est inenvisageable, Unitech et ses "promoteurs" mettent en danger potentiel leurs employés, les habitants et le territoire. Doit-on sacrifier ces derniers pour le profit d'actionnaires, quelques emplois supposés ou rentrées fiscales???. Cela relève d'un égoïsme et d'une inconscience gravissimes.

Nous ne pourrions évidemment pas connaître les mesures -celles-là bien concrètes- relevées par Unitech durant le fonctionnement de ses autres laveries. Encore moins celles inscrites dans les plaintes contre Unitech et Artelia intentées à l'étranger pour pollution de l'environnement, plaintes soldées par les condamnations des 2 sociétés....Le passé d'Unitech n'est pas glorieux, encore moins rassurant.

Etant originaire de Vittel (où la surexploitation par Nestlé de la ressource collective a entraîné le déficit actuel de la nappe sur le secteur) et membre du Collectif eau 88, je tiens à insister particulièrement sur les prélèvements en EAU de cette laverie industrielle et les risques pour la collectivité.

A l'heure de l'assèchement progressif des sols, des nappes et des cours d'eau, il est inconcevable de laisser pomper ou polluer l'EAU de la collectivité, un bien commun indispensable aux habitants, autant pour le présent que pour les générations futures.

Qu'il s'agisse de travaux grands consommateurs d'eau ou pollueurs des nappes phréatiques, de la surexploitation par les embouteilleurs, de prélèvements agricoles ou industriels, etc.....à chaque fois l'eau est prélevée ou polluée pour le profit d'intérêts PRIVÉS au détriment de la ressource locale.

Pire, des projets comme celui d'UNITECH -susceptibles de mettre en péril la réserve d'un territoire et ses captages- continuent d'être soutenus et approuvés par les décideurs, alors que la protection des eaux vives, des sources et des nappes, la gestion équilibrée de l'eau consommable exigent au contraire aujourd'hui urgemment un engagement éthique et écologique de l'Etat, des élus et des gestionnaires de l'eau.

UNITECH prévoit un prélèvement de 300m³/jour, 50 semaines/an, c'est environ 110 000 m³/an sur la réserve collective, ce qui représente la consommation moyenne de 1000 ménages sur 1 année.

- Dans son justificatif -annexe 31- le Syndicat des Eaux de Thonnance-les-J. et Suzannecourt (1212 hab) écrit que "*le débit des sources couvre largement les besoins existants et futurs de la commune*".

Or **le débit de 2000 m³/jour qui date de 2015 n'est plus d'actualité** puisque les conditions climatiques ont évolué depuis (Arrêts sécheresse prolongés en périodes estivales, étiage sévère de la Marne constaté en 2018 et 19)

Si on ajoute le fait que les prévisions des climatologues sont pour le moins pessimistes, comment peut-on présumer d'un débit suffisant et d'une recharge normale des réserves souterraines du secteur, pour les années qui viennent?

Comment le Président d'un SE et la Communauté de communes peuvent-ils aujourd'hui hypothéquer l'avenir de la ressource de leurs adhérents alors qu'ils savent tous que l'ancien constat est obsolète ?

- L'annexe 9 p.11 du dossier donne un tableau des précipitations locales sur la période 1995-2015 comparées à celles d'Oct 2016 à Fév 17. Outre le constat d'une nette diminution des précipitations hivernales (déficit de **35% !!**), les mesures sur les périodes Printemps-Eté 2016, 17 et 18 ne sont pas mentionnées, alors que ces 3 dernières années, les épisodes de sécheresse se sont multipliés !

De même les mesures du débit instantané de la Marne ne vont pas au-delà de Février 2017 (annexe 9 p.14 fig 11), ce qui n'est plus représentatif du débit actuel.

Pourquoi les chiffres récents sont-ils "oubliés" dans le dossier UNITECH?

Un postulat n'a aucune valeur si l'analyse est biaisée. Les mesures anciennes ou incomplètes qui concernent les débits des captages, débits de la Marne,

la pluviométrie sur la zone concernée n'en reflètent pas l'état réel actuel, compte tenu de l'évolution climatique des dernières années. L'état actuel est incompatible avec les volumes des prélèvements et des rejets de l'entreprise. De ce point de vue la justification du bon fonctionnement de la laverie s'appuyant sur une pseudo-pertinence des facteurs environnementaux est erronée et ne doit pas être retenue. C'est une des raisons majeures d'annulation de ce projet.

Enfin, rappelons le plus important: la LOI donne la PRIORITE de l'usage de l'eau aux habitants. "La gestion équilibrée doit permettre en PRIORITE de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population" - Code de l'Environnement - Art.L211-1 (II) -

Dans son discours aux Maires le 5 Oct 19, Madame la Préfète affirme la volonté d'une "gestion raisonnée" de l'usage de l'eau au bénéfice de la collectivité, ce qui va dans le même sens....

"Deuxième point d'avenir : l'élaboration conjointe d'une stratégie globale en faveur de l'eau, dans toutes ses dimensions : GEMAPI, sécurité et qualité des captages, assainissement, prévention des pénuries d'eau potable dont plusieurs communes ont souffert cet été. Gestion raisonnée de son usage, au bénéfice de nos agriculteurs, de nos éleveurs si durement éprouvés, et plus généralement l'ensemble de la population. La crise sécheresse que notre département a connue ces dernières années nous impose ambition en la matière, et les outils législatifs dont nous disposerons, nous le permettront. Je suis à votre disposition avec l'ensemble des services de l'Etat, pour cet avenir là."

Au moment de la décision, nous espérons que les actes suivront les paroles de la représentante de l'Etat.

Pour les raisons exprimées ci-dessus et en accord avec toutes celles qui ont été exposées par ailleurs contre ce projet, je demande instamment SON abandon pur et simple.

En souhaitant que la conclusion de cette enquête et la décision finale soient également de bon sens pour la sécurité, le bien-être et l'apaisement de tous.

Respectueusement,

Annie Barthélemy
88320 VILLOTTE